

Surveillance nationale des cas groupés d'infections invasives à méningocoque (IIM)

Partie II – Bilan final

A envoyer par FAX ou courriel à
SANTE PUBLIQUE FRANCE
DIRECTION DES MALADIES INFECTIEUSES
Unité des infections respiratoires et vaccination
Tél : 01 41 79 68 74, Fax : 01 41 79 67 69
email : dmi-meningo@santepubliquefrance.fr

Date (jj/mm/aaaa) : ____/____/____

Identification épisode signalé (ID): |____| |____| |____| (reporter le numéro ID utilisé pour la partie I « Signalement » du questionnaire)

Coordonnées de la personne contact

Nom : Tél :

Email :@.....

Récapitulatif des cas

N° cas	Date hospitalisation	Si fréquentation établissement, dernière date de présence	Age (années)	Sexe (M/F)	PF (Oui/Non)	Evolution (D/G/S)	Code Postal	Sérogroupe	PorA (VR1-VR2)	FetA	Complexe clonal

PF=Purpura fulminans ; D=décès; S=séquelles; G=guérison

Liens épidémiologiques entre les cas

Des liens ont-ils été retrouvés entre les cas¹ ? Oui Non

Si oui, préciser: Nombre de cas coprimaires : |____| Nombre de cas secondaires précoces : |____|

Nombre de cas secondaires tardifs : |____| Nombre de cas liés sans contact direct : |____|

Y a-t-il notion de traitement chimioprophylactique (autour du cas index) antérieur à la date d'hospitalisation pour certains des cas? Oui Non

Si oui, préciser (N° du cas, date de début du traitement, antibiotique, nombre de doses reçues....)

.....
.....
.....

Catégorie de cas groupés

Grappe de cas coprimaires

Grappe impliquant un cas index et un ou plusieurs cas secondaires

Dépassement du seuil épidémique²

Préciser : Communauté spatiale retenue :

Nombre d'habitants : Taux d'attaque :/ 100 000 habitants

Dépassement du seuil d'hyperendémie d'IIM B³

Préciser : Secteur géographique concerné :

Nombre d'habitants : Taux d'incidence :/ 100 000 habitants

Autre situation inhabituelle

Préciser :

Si grappe dans un établissement éducatif (crèche, école, collège, lycée, université...)

	Nombre de cas		Nombre de cas
Même crèche, même section		Même établissement, classes différentes	
Même établissement, même classe		Même groupe social	

Mesures de contrôles mises en œuvre auprès des contacts de l'ensemble des cas

Nombre de personnes ciblées pour la chimioprophylaxie :

Nombre de personnes ciblées pour la vaccination (si séro groupe vaccinal) :

Une fiche d'alerte ou d'information a-t-elle été émise ? Oui Non

Si oui, date d'émission:

L'épisode a-t-il donné lieu à un ou plusieurs points téléphoniques de situation avec des experts régionaux et/ou nationaux ? Oui Non

Si oui, date(s) : ____/____/____ ____/____/____ ____/____/____

Si oui, mesures de contrôles recommandées :

.....

Prophylaxies mises en œuvre au-delà des contacts

Nombre de personnes ciblées pour la chimioprophylaxie : _____

Nombre de personnes ciblées pour la vaccination (si séro groupe vaccinal) : _____

Un rapport ou bilan d'investigation de cet épisode est-il : prévu disponible

Description complémentaire de l'épisode / remarques

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

¹ Cas coprimaire : IIM chez un sujet contact d'un cas dans un délai inférieur ou égal à 24 heures suivant l'installation de la maladie chez le cas index.
Cas secondaire précoce : IIM survenant chez un sujet contact d'un cas dans un délai supérieur à 24 heures et inférieur ou égal à 10 jours après le dernier contact avec le cas index durant sa période de contagiosité.
Cas secondaire tardif : survient chez un sujet contact d'un cas dans un délai supérieur à 10 jours après le dernier contact avec le cas index durant sa période de contagiosité.
Cas lié sans contact direct : IIM survenant dans une même communauté ou collectivité dans un délai supérieur à 24 heures après le début de la maladie du cas index, sans qu'un contact avec ce cas index n'ait pu être identifié.

² Pour une situation épidémique, les deux conditions suivantes doivent être réunies :

- Survenue dans une même communauté dans un délai inférieur ou égal à 3 mois d'au moins 3 cas sans contact direct entre eux, rattachables à des souches identiques ou ne pouvant être différenciées
- Taux d'attaque sur trois mois dans la communauté égal ou supérieur à 10 cas pour 100 000 personnes

³ Pour un foyer d'hyperendémie d'IIM B, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Survenue dans un même secteur géographique en 52 semaines ou moins d'au moins 4 cas sans contact direct entre eux, rattachables à des souches identiques ou ne pouvant être différenciées
- Taux d'incidence égal ou supérieur à 3 cas pour 100 000 personnes
- Ratio zone/périphérie >=3